



Jeune permis , contravention a 0,28 mg/l d'air expiré

Par **Leodagan50**, le **30/09/2019** à **02:59**

Bonjour,

Je suis jeune conducteur et j'ai soufflé une première fois à 0,29 mg/l d'air et puis une deuxième fois 5 minutes après et j'étais à 0.28 mg/l d'air expiré. Etant donné que je n'ai que 6 points, puis je demander une sorte de "grâce" pour être pénalisé que de 4 points par exemple ? et si je conteste, vais-je payé l'amende majoré de 365 € vu que cela risque de dépassé 45 jours ?

En vous remerciant.

Par **Tisuisse**, le **30/09/2019** à **08:29**

Bonjour,

Le nombre de points à retirer n'est absolument pas dans les compétences du tribunal donc ni les magistrats, ni les avocats ne vous en parleront à l'audience. Le retrait des points est une mesure administrative qui est automatique lorsque le jugement devient définitif.

Maintenant, si vous voulez gagner du temps pour arriver à dépasser la date anniversaire de votre permis, obtenez les 2 points bonus (3 si permis par AAC) et ainsi éviter l'invalidation de votre permis, voyez d'urgence un avocat.